

17e Session de l'Assemblée générale de l'UICN San José, Costa Rica, 1er au 10 février 1988

17.32 L'AIDE AU DEVELOPPEMENT ET LES PROGRAMMES DE CONSERVATION

CONSIDERANT :

- a. qu'en raison de la crise économique que traversent les pays en développement et les populations indigènes des pays industrialisés, il leur est très difficile d'investir dans la conservation et la mise en valeur des ressources naturelles et d'accorder la priorité à ces activités ;
- b. que diverses institutions financières internationales s'efforcent de promouvoir le développement en accordant des prêts à des gouvernements ;
- c. que la Banque Mondiale et d'autres organismes cherchent à établir des programmes à grande échelle pour la conservation de régions d'importance écologique internationale ;

L'Assemblée générale de l'UICN, réunie du 1er au 10 février à San José, Costa Rica, pour sa 17e Session :

1. RECOMMANDE:

- a. aux pays en développement et aux populations indigènes dans les pays industrialisés de reconnaître les valeurs réelles et potentielles des ressources naturelles renouvelables comme base de leur propre développement socio-économique durable et d'accorder une priorité élevée à ces valeurs dans leurs demandes d'aide et allocations de ressources ;
 - b. aux pays donateurs et aux organismes d'aide, dans leurs programmes d'assistance, de privilégier les projets reconnaissant l'importance de la conservation des ressources naturelles.
2. INVITE le directeur général de l'UICN, en collaboration avec d'autres organisations internationales telles que la Banque Mondiale, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'Agriculture (FAO) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) d'une part, et des institutions bilatérales et multilatérales d'aide d'autre part, de promouvoir une approche coordonnée du financement des projets de conservation, y compris l'établissement d'aires protégées.